

*Questions au Feuilleton*

2. 800,000.
3. L'Agence canadienne de publicité et la Direction des affaires publiques du ministère des Postes.
4. Non.
5. Il n'y a eu qu'une seule édition mais elle a été révisée après y avoir découvert certaines erreurs.

LE BUREAU DE POSTE DE LIBAU (MANITOBA)

Question n° 518—**M. Rowland:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, a) quel a été le revenu annuel du bureau de poste de Libau (Manitoba) et b) quels ont été ses frais annuels d'exploitation?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** a) Revenu annuel: 1967-1968, \$766.92; 1968-1969, \$625.32; 1969-1970, \$696.47; 1970-1971, \$983.00; 1971-1972, \$986.00. b) Frais annuels d'exploitation en ce qui a trait aux salaires et à la location seulement: 1967-1968, \$4,179.95; 1968-1969, \$4,443.38; 1969-1970, \$3,923.38; 1970-1971, \$3,796.53; 1971-1972, \$3,990.84.

LES PORTS DE PÊCHE «DÉSIGNÉS»

Question n° 533—**M. Macquarrie:**

1. Quels sont les noms des ports de pêche de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont officiellement des «ports désignés»?
2. Combien d'autres ports seront ainsi désignés?
3. Quels sont les critères pour qu'un port ait le statut de «port désigné»?
4. Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans le processus de désignation?
5. Quelles raisons empêchent Covehead d'être choisi comme port désigné?
6. En quoi diffèrent les obligations du gouvernement en matière d'entretien et d'amélioration des ports désignés, par rapport aux autres ports?

**M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale):** 1. Les ports de pêche de l'Île-du-Prince-Édouard officiellement désignés sont: Tignish, Skinner's Pond, Miminegahs, Howard's Cove, Abrams Village, Alberton, Rustico, Naufrage, North Lake, Graham's Pond, Murry Harbor (Beach Point), Malpègue, Morell, Wood Islands, Tracadie, Laun- ching, Milligan's Wharf, French River et West Point.

2. Dans le cadre du Plan de développement pour l'Île-du-Prince-Édouard, un nombre limité de ports (de 14 à 20) doivent être choisis aux fins d'agrandissement des installations de débarquement. Jusqu'à présent, dix-neuf ports ont été désignés; un seul reste à être choisi.

3. Les critères permettant à la province de choisir les ports de pêche côtière qu'elle proposera comme ports désignés sont: a) la distance d'un port à l'autre; b) le nombre de pêcheurs et de bateaux; c) le poids et la valeur des prises.

4. Le Conseil consultatif fédéral-provincial, établi aux termes de l'entente régissant le Plan, étudie le cas des ports de pêche côtière que la province lui propose et que le Groupe de gestion du plan recommande. Le gouvernement a un nombre égal de représentants à ceux de la province au sein du Conseil et du Groupe de gestion.

5. La province n'a pas proposé Covehead comme port désigné éventuel.

6. Les ports de pêche côtière désignés peuvent bénéficier de l'aide pour l'aménagement de nouvelles installations et l'agrandissement d'établissements existants afin de répondre aux besoins de l'industrie de la pêche. Les

[L'hon. M. Ouellet.]

ports non désignés peuvent bénéficier de l'aide, uniquement pour les travaux d'entretien essentiels.

ACDI—LE PRÊT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL DE MANUTENTION

Question n° 540—**M. Reynolds:**

1. Quel est le taux d'intérêts du prêt consenti pour l'achat de matériel destiné à la manutention des bulbes fertilisants dans les ports de l'Inde annoncé dans le communiqué n° 72-59 de l'ACDI?

2. Le contrat de prêt prévoit-il l'achat de matériel au Canada et, dans l'affirmative, quelles maisons canadiennes profitent de ce programme?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Il s'agit d'un prêt sans intérêt de 50 ans, comprenant un délai initial d'amortissement de 10 ans.

2. L'accord de prêt spécifie que les matériaux doivent être achetés de fournisseurs canadiens. A ce jour, les firmes canadiennes suivantes ont reçu des contrats d'équipement: (1) Buhler Brothers (Canada) Ltd., Don Mills, Ont.; (2) Robert Morse Corp. Ltd., Ville St. Pierre, Qué.; (3) Crousse-Hinds Co. of Canada Ltd., Montréal, Qué.; (4) Rex Chain Belt (Canada) Ltd., Montréal, Qué.; (5) Aeromotive Manufacturing Co., Montréal, Qué.; (6) Federal Equipment Eastern Div., Montréal, Qué.; (7) Union Electric Supply Co. Ltd., Montréal, Qué.; (8) Jeffrey Mfg. Co. Ltd., Montréal, Qué.

LA MISE EN VALEUR DES GISEMENTS DE CUIVRE DE RAKHA

Question n° 541—**M. Reynolds:**

1. Le Canada participera-t-il à l'étude de rentabilité sur la mise en valeur des importants gisements de cuivre de Rakha, dans l'État de Bihar, étude annoncée dans le communiqué n° 72-59 de l'ACDI et, dans l'affirmative, quelle sera l'ampleur de notre participation?

2. Le gouvernement entend-t-il que des Canadiens participent à la production minière?

3. Le communiqué mentionne la somme de \$300,000; s'agit-il d'une subvention ou d'un prêt?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** 1. Le 23 novembre 1972, le gouvernement du Canada signait un accord avec le gouvernement de l'Inde octroyant une subvention de \$300,000 à l'Inde pour assurer les services d'ingénieurs-conseils canadiens afin d'entreprendre une étude de faisabilité concernant les dépôts de cuivre de Rakha dans l'État du Bihar.

2. Telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle, l'étude a pour but de faire des recommandations sur le développement minier et de fournir une étude technique préliminaire aux opérations d'exploitation de la mine de cuivre de Rakha.

3. Le montant est alloué sous forme de subvention.

LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À LA RÉNOVATION DE LA PLACE ROYALE À QUÉBEC

[Français]

Question n° 581—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il versé des sommes d'argent au gouvernement de la province de Québec en vertu de l'entente Canada-Québec 1970-1972, pour la rénovation de la Place Royale à Québec?